



# Les échos des Ceméa

## Votre rendez-vous mensuel avec la Ferc-Cgt

### Edito

Comme vous le savez la Ferc-Cgt est désormais minoritaire au sein du comité d'entreprise. Cela s'est joué à **2 petites voix. Nous en profitons pour remercier tous les salarié-e-s qui ont voté pour nos listes.**

Bien évidemment, nous continuerons à **mettre notre énergie et nos heures de délégation au service de tous les salarié-e-s.** C'est parce que nous souhaitons garder notre indépendance et agir en toute transparence que nous avons choisi de communiquer avec vous par le biais de cette lettre mensuelle.

Cette lettre est, aussi, la vôtre et toutes vos contributions seront les bienvenues.

### Comment nous contacter :

[ferc-cgt-cemea@gmx.fr](mailto:ferc-cgt-cemea@gmx.fr)

Nous réfléchissons à développer un site ou à ouvrir une page Facebook.

Pour en savoir plus sur notre organisation syndicale :

<http://www.ferc-cgt.org/>

### Quelles sont les conséquences du résultat de ces élections :

- Nous n'aurons plus, durant deux années, la gestion du Comité d'Entreprise (prise en charge des PV, de la gazette...). Nous nous centrerons, donc, sur notre action syndicale pour être encore plus vigilants aux prises de position de l'employeur qui peuvent parfois engager l'Unité Economique et Sociale.
- Au regard du positionnement du syndicat majoritaire sur le travail actuellement entrepris sur la grille de classification, nous sommes inquiets sur le fait qu'il puisse, désormais, signer sans opposition possible des avenants. L'objet même de ce rendez-vous mensuel est bien de vous informer des avancées ou pas des négociations.

Mais voyons le côté positif avec nos 5 élu-e-s (2 titulaires et 3 suppléants) nous continuerons à nous impliquer dans cette instance essentielle pour la vie de notre UES qu'est le Comité d'Entreprise.

### Les rendez-vous à venir :

- Prochainement, vous recevrez un document présentant nos réflexions et propositions sur des modifications de nos grilles. Nous souhaitons vous associer à notre travail car les enjeux sont essentiels et ce sont tous les salarié-e-s qui sont concernés. De même, nous vous proposerons de vous exprimer sur les avenants que notre syndicat souhaite défendre aux prochaines négociations.
- Courant janvier, nous analyserons les questionnaires sur les risques psychosociaux. A ce propos ceux ou celles qui souhaitent y répondre, il n'est pas trop tard.

### Les informations :

- Suite au « départ » en retraite progressive de Jean-Luc PIEUCHOT, c'est désormais Laurent VERDIERE qui présidera les séances plénières du Comité d'Entreprise.
- Nos élu-e-s au comité d'entreprise sont pour le collège employé : Sylvie LHOMMEAU (titulaire) ; Aline DEKERVEL et Sandrine VAN MALLEGHEM (suppléantes). Pour le collège cadre : Frédérique BASTIDE (titulaire) ; Patricia BONNAMY (suppléante).
- Notre syndicat a nommé Ali MEDMOUN : représentant du syndicat au Comité d'Entreprise et Sylvie LHOMMEAU : déléguée syndicale.

### **Que s'est-il passé à la séance plénière du comité d'entreprise du 16 décembre :**

Ce Comité d'Entreprise dit d'installation a permis d'élire le secrétaire (M. Gallibour Éric), la trésorière (Mme Bucarey Rita), les représentants du Comité d'Entreprise au Conseil d'administration National et, de constituer les différentes commissions.

**La situation de la Bourgogne est très inquiétante. Les militants comme les salariés craignent une liquidation le 6 janvier.**

Les élu-e-s Sep-Unsa **remettent en cause** la poursuite du droit d'alerte. Ils souhaitent procéder à un nouveau vote.

**Les élu-e-s Ferc-Cgt ont réaffirmé l'importance de la poursuite du droit d'alerte** qui contraint les conseils d'administration d'Ile de France, du Languedoc Roussillon mais aussi le conseil d'administration national à répondre aux questions envoyées aux présidents des CA. Ces questions ont été envoyées à toutes les associations territoriales pour affichage sur le panneau réservé aux informations du comité d'entreprise et sont, aussi, à lire dans le procès-verbal du 24 novembre envoyé le 20 décembre avec la note d'information référencée : 16-51-247-PV du CE-T.

**Pour nos élu-e-s les salarié-é-s ont besoin de réponses des gouvernances associatives dans un contexte de régionalisation qui interroge, de fait, nos organisations à venir.** Ils nous semblent légitime par exemple, que le conseil d'administration national **se positionne clairement sur** : « **Les financements prévus pour aider les AT les plus en difficultés afin de maintenir voire de développer la présence des CEMEA sur les territoires ? Les CEMEA sont confrontés à de nombreuses problématiques et doivent s'adapter tout en préservant leurs fondamentaux. Finalement existe-t-il une volonté d'évoluer vers un « nouveau modèle » pour les CEMEA ? Si c'est le cas, pour quelle finalité ? Avec quels moyens humains ?** »

Les questions posées permettaient aussi d'interroger sur le passé, exemple de questions posées au CA du Languedoc Roussillon et à celui de l'ARIF : « **Sur 9 ans, on constate 5 exercices déficitaires .... Comment est-ce possible ? Comment a-t-on pu accepter une telle gestion ?** Il ressort du rapport que bien que l'origine et la destination des produits soit claire, les règles de répartition des charges par activité sont complexes, peu transparentes, et ne reflètent pas toujours la réalité des coûts engagés par secteur. Quelles sont les exigences du CA pour que ses membres puissent avoir une lecture clarifiée de la répartition par secteur du budget qu'ils votent chaque année, ainsi que des résultats par secteur qui lui sont présentés une fois l'année écoulée ? (Languedoc Roussillon)

**Depuis 2010 la situation financière de l'ARIF n'a pas cessé de se dégrader avec une accumulation de déficits qui aujourd'hui aboutit à un fonds de roulement déficitaire de 1 millions cinq cent cinquante mille euros. Pourquoi cette situation n'a pas été gérée par le Conseil d'Administration ? Comment et dans quelles conditions l'association nationale a pu laisser cette situation s'enkyster ?** Comment le CA envisage de développer ou de maintenir l'activité avec une baisse de 15% des CDI ?

Cette première initiative de la nouvelle majorité du comité d'entreprise nous alarme... **Priver les salarié-e-s mais aussi les militants de ce droit à l'information ne serait pas constructif et surtout serait très inquiétant dans la perspective de la construction des grandes régions et pour les négociations à venir...**

De plus, la poursuite du droit d'alerte n'engendre aucun coût supplémentaire pour le réseau ou pour le comité d'entreprise.

**La pensée du mois** : pour toute Graine de crapule ou tout amateur de cerf-volant°...

Penser son travail c'est élaborer, échanger, questionner, s'inquiéter, projeter en ayant soin d'entretenir nos racines pour ne pas faner. Aujourd'hui, nous le savons, les paysans nous ont si souvent alertés : sans prise en compte de l'origine de la graine, le transgénique assassine la semence et crée la dépendance. **Si c'est cela avancer, mieux vaut être de la graine de crapule° qu'une graine infertile.**